

DEMANDE D'AIDE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAUX PLUVIALES

Cette aide concerne les dispositifs de récupération d'eaux pluviales destinés à un usage extérieur uniquement. Elle est réservée aux habitants de Morzine-Avoriaz et son montant est limité à 50% maximum du coût TTC du prix d'achat avec un plafonnement fixé à 100€.

Le versement de cette participation est limité à une demande par foyer par période de 3 ans.

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- De faire l'acquisition de votre équipement dans le commerce de votre choix
- D'adresser le dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
 - Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - La facture originale acquittée postérieure au 31/12/2022 mentionnant :
 - Le nom du magasin et son adresse,
 - La date de paiement et le nom du demandeur,
 - Le descriptif du dispositif de récupération et des accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement),
 - Une photo du récupérateur après installation
 - Un RIB au nom du demandeur
 - Le formulaire ci-dessous

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

Nom: _____ Prénom : _____
Nom du conjoint : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Sollicite une aide pour l'installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales destiné à un usage extérieur uniquement.

Certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature _____

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Morzine
1 place de l'église
CS 20025
74110 MORZINE

Ou par mail à : environnement@morzine.fr